



Projet Horizon & ses vraies motivations
Salaires : demande de négociation urgente
Harcèlement chez Generali & « enquêtes internes »
Hôpitaux en France : soutien aux hospitaliers le 4 décembre

Projet Horizon et ses vraies motivations

A l'heure où nous écrivons ce tract, nous ne savons pas si la Direction va obtenir les signatures des 3 organisations syndicales nécessaires sur les 4 accords du projet « Horizon » dont les textes finaux seront proposés à la signature dès le 29 novembre. Nous avons fait notre possible pour nous opposer à ce projet de régression sociale, par nos tracts, lors des réunions de négociation, dans les instances (CSE et CSEC) et en réunissant une assemblée à l'auditorium de St Denis. Nous avons certes obtenu quelques replis mais le projet dans sa dernière version reste très défavorable aux salariés.

Nous avons réclamé une négociation loyale et sans chantage, sans contreparties, **sur le seul télétravail**. Nous avons compris, dénoncé et démontré la logique de la Direction : réaliser d'importantes économies et opposer les salariés entre eux, les collaborateurs et les managers, les jeunes et les anciens. **Diviser pour régner et obtenir une réduction considérable des frais et tout particulièrement la baisse du coût du travail tels sont les seuls objectifs de ce projet.**

Salaires : nous demandons l'ouverture immédiate d'une négociation

Le constat : une inflation record actuelle et à venir !

La flambée des prix, notamment des loyers et de l'énergie, met en difficulté de nombreux foyers. La baisse du pouvoir d'achat a touché tous les salariés et surtout les plus pauvres. Les plus riches, au sommet, se sont enrichis.

Generali (et ses actionnaires ...) a traversé la crise sans problème et les perspectives 2021 sont excellentes comme en témoigne cet article de l'Argus de l'assurance – extrait du 15/11/21 :

*Le groupe italien voit son résultat progresser de 10% sur douze mois glissants et son chiffre d'affaires positivement orienté, tous segments confondus. À l'instar de ses concurrents Allianz et Axa, Generali a publié des résultats trimestriels encourageants pour le troisième trimestre 2021, notamment en termes de **profitabilité**. Son **bénéfice net** a en effet grimpé de 73,6% entre les neuf premiers mois de 2020 et ceux de 2021, à **2,25 milliards d'euros** – un peu plus que les prévisions des analystes. Son **résultat opérationnel** a progressé dans la même période de 10% à 4,43 milliards d'euros et ses **primes brutes émises** de 6,4% à 54,9 milliards d'euros. Son **ratio de solvabilité** a enfin grappillé neuf points à 233%.*

Notre syndicat FO réclame depuis des semaines à la Direction une négociation rapide sur les salaires, avec le retour aux augmentations générales pour tous, afin de rattraper le pouvoir d'achat perdu pendant des années et surtout au cours des confinements successifs qui ont occasionné, en raison du télétravail non indemnisé, un surcoût de frais pour les salariés.

Harcèlement chez Generali et « enquêtes internes »

Notre syndicat FO a été contacté par des salariés qui avaient signalé, à leur hiérarchie ou à la RH, être victimes de harcèlement **et qui ont finalement subi une procédure de licenciement pour faute grave !**

Comme nous l'a écrit un des collègues concernés, ce traitement scandaleux a pour but d'intimider les salariés. C'est en effet la Direction qui est responsable, du fait de la dégradation des conditions de travail, des sous-effectifs et des pressions qui engendrent ce type de comportement. Alors malheur à celles et ceux qui osent s'opposer au harcèlement !

Comment la Direction de Generali procède-t-elle ? Elle désigne un référent harcèlement, en l'occurrence il s'agit d'un Responsable RH de l'entreprise, qui instruit le dossier, mène l'enquête et rédige un compte rendu et ses conclusions. Aucune information n'est communiquée au salarié concerné, l'enquête est secrète, les conclusions sont rédigées par la référente harcèlement RH (de la direction des Ressources Humaines) dans le but de protéger l'entreprise et de charger le salarié accusé de mauvaise foi. Et c'est sur la seule base de ce compte-rendu que le salarié est licencié.

Bien sûr, le salarié victime de harcèlement ne rencontre pas ce problème lorsqu'il prend tout d'abord contact avec notre syndicat, avant toute démarche. Il est aussi possible qu'un salarié, manager ou non, soit accusé faussement de harcèlement. **Dans tous les cas, nous invitons tous ces collègues à contacter notre syndicat FO, avant toute démarche.**

Notre syndicat FO a écrit à la référente harcèlement RH en charge des dossiers, pour lui proposer une rencontre afin de définir des modalités démocratiques d'enquête. Nous considérons que l'enquête doit être paritaire et respectueuse du principe du contradictoire. Tout salarié concerné doit pouvoir choisir son propre référent pour mener avec l'employeur l'enquête paritaire et ce, dans le respect du contradictoire.

Notre syndicat FO estime que tout salarié victime ou témoin de harcèlement doit bénéficier de ce droit. La Fédération FO des employés et cadres estime également que tout salarié accusé de harcèlement doit bénéficier du même droit.

Nous demandons à la Direction d'annuler les licenciements et de renoncer aux procédures. Notre syndicat FO mène aussi cette action en justice en parallèle, en accord avec les salariés concernés.

État des hôpitaux en France : soutien aux hospitaliers le 4 décembre prochain !

Des milliers de soignants (aides-soignants, infirmiers, médecins, ...) ont démissionné ces derniers mois. Les étudiants en formation ont massivement abandonné cette filière.

Même le conseil scientifique, qui a pourtant soutenu les mesures les plus réactionnaires de Macron, lance aujourd'hui l'alarme. **Son Président déclare que 20 % des lits de l'hôpital public ne sont pas disponibles par manque de personnel, alors même que les suppressions de lits, initiées par les gouvernements précédents, se sont poursuivies sous le gouvernement actuel en pleine pandémie !**

Les syndicats des hospitaliers ont décidé de manifester devant le ministère de la Santé (situé au 14 avenue Duquesne, Métro Ecole Militaire) le samedi 4 décembre prochain, à 13 heures 30.

**La confédération FO soutient ce mouvement.
La section FO de Generali se joindra à cette manifestation
et appelle tous les salariés à y participer !**



Ces sujets vous intéressent ?

N'hésitez pas à nous contacter !

Vous pouvez nous faire part de vos questions, de vos propositions : réponse assurée en toute confidentialité

par mail : fogenerali@yahoo.fr

ou par téléphone au : 06.99.84.28.70 – 06.13.66.03.19

Rencontrez notre équipe syndicale !

LES ELUS ET RS AU CSE Central & CSE DSO	MANDATS ELUS OU RS
NAJIA BERHILA	CSE DSO
VERONIQUE DESTAURET	CSE DSO
LOIC DUBOIS	CSE DSO et RS CSE Central, CSSCT
YOUSOUF GOOLAMY	CSE DSO, CSE Central
BRIGITTE HERVIEU	CSE DSO, CSE Central
JACQUELINE SAGO	CSE DSO
GILBERT YEBGA	CSE DSO
IBTISSEM ZANTOUTE	CSE DSO
FLORE ROBÉY	CSE DSO
MARIE BENOIS	RS CSE DSO
QUENTIN FIQUET	RS SUP CSE DSO
Les Délégués Centraux UES	MANDATS DSC & DSC ADJOINTS
ISABELLE MALES	DSC
IMANE MARTINS	DSCA
LOIC DUBOIS	DSCA
Les Délégués Syndicaux DSO	MANDATS DELEGUES SYNDICAUX
MARIE HELENE BAGASSIEN	DS
JEAN SIMON BITTER	DS
VIRGINIE DAHAN	DS
RICHARD HUET	DS
BRIGITTE HERVIEU	DS
GEORGETTE NGO NTAMACK	DS
KHEIRA TURKI	DS
GERARD VACCA	DSP
ILHAM BOUTAHIR	DS
Les représentants de proximité DSO	MANDATS REPRESENTANTS DE PROXIMITE
ST DENIS	
SUZANNE MAGNIEZ	RPROX ST DENIS
LAURENT TOUBOUL	RPROX ST DENIS
PROVINCE	
BENEDICTE GALANTH-LEBRUCHEC	RPROX NANTES
JEAN MARIE TRAVERS	RPROX MARSEILLE
Les Représentants Syndicaux RSG & LFAC	MANDATS REPRESENTANTS
RSG - Réseau Salariés Generali	
NURAN SABAN - RSS	Représentante de Section Syndicale
CHRISTOPHE CARCAT - R CGE	Représentant au Comité de Groupe Européen
LFAC - La France Assurances Courtage	
FATOUmata DIARRA	Représentante de Section Syndicale

**Nous tenons une permanence dans le local syndical FO
à St Denis tous les mardis dès 13 heures en W01 B1 26M**

Retrouvez nos tracts & nos communications sur : <http://fogeneralifrance.fr>

fogenerali@yahoo.fr - 06.99.84.28.70 - 06.13.66.03.19